



SAINTE-CERGUES
COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Présents : Mmes M. G. DOUBLET - D. COTTET – R. BOSSON – J.-M. PEUTET – P. BURNIER – C. SCHNEIDER – B. SOFI - G. LYONNET – G. LEONE DE MAGISTRIS – B. DONSIMONI – M. WIRTH – C. MOUCHET – K. AILLAUD – F. SOUFFLET - A. ZAMENGO
Absents excusés : J.M. COMBETTE - F. MOUCHET - A. BARATAY - S. BONNARD
Pouvoirs : M. BRIFFAUD à C. MOUCHET, J. CREDOZ à C. SCHNEIDER, M.C. BALSAT à R. BOSSON, E. FEVRIER à J.-M. PEUTET
Secrétaire de séance : Jean-Marc PEUTET

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 18h30.

1°) Approbation du compte rendu du 01 mars 2018.
Pas de remarque.

2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M. Jean-Marc PEUTET

3°) Délégation de signature à M. le Maire : Néant

4°) Demande de subvention à Savoie Biblio dans le cadre de la fête des mots: délibération n° 2018-03-11

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune demande à Savoie-Biblio une subvention, sur la thématique « Bibliothèques et lien social », dans le cadre de la fête des mots.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à demander auprès de Savoie-Biblio une subvention, sur la thématique « Bibliothèques et lien social », dans le cadre de la fête des mots.

5°) Embauche de 3 contractuels sur emploi saisonnier pour le Centre de Loisirs de printemps: délibération n° 2018-03-12

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter à plein temps 3 agents contractuels sur emploi saisonnier au service jeunesse pour une durée de deux semaines du 9 avril au 20 avril 2018 pour le bon fonctionnement du centre de loisirs des vacances de printemps 2018.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer les 3 emplois au grade d'adjoint d'animation afin de recruter à plein temps 3 agents contractuels sur emploi saisonnier au service jeunesse pour une durée de deux semaines pour le bon fonctionnement du centre de loisirs des vacances de printemps 2018.
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35h/semaine.
- **DECIDE** que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 347, indice majoré 325.
- **HABILITE** l'autorité à recruter 3 agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

6°) Porter à connaissance au conseil municipal :

Monsieur Robert BOSSON rappelle que lors d'une réunion de municipalité, il avait présenté le projet de l'Agglo d'acheter du mobilier urbain dans le cadre de la ViaRhôna. La commune de Saint-Cergues étant impactée, l'Agglo demandait un accord de principe à participer au futur marché commun d'achat de mobilier.

Les élus sont d'accord à l'unanimité puisque lors de leur discussion en municipalité, il avait été évoqué d'installer une table et des bancs à côté du monument aux morts des bois Davaud dans le cadre de ce projet de la ViaRhôna.

M. le Maire demande donc à la DGS qu'un courrier soit envoyé à l'Agglo pour leur signifier notre accord de principe à participer au marché commun d'achat de mobilier.

La séance est levée à 18 heures 45.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc PEUTET,

